



Commune de
Grolley

Procès-verbal de l'assemblée communale du 12 décembre 2016 à 20h00 à la salle de l'Auberge de la Gare à Grolley

A 20h00, **M. Christophe Prétet**, syndic, souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens et déclare l'assemblée ouverte.

Il signale que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et les citoyens sont invités à énoncer leur nom et leur prénom au début de chaque intervention.

M. Christophe Prétet indique que cette assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, par bulletin d'information communal distribué à tous les ménages, par affichage au pilier public et par annonce sur le site internet.

Le mode de convocation n'appelant aucune remarque, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée est fréquentée par **45 citoyens et citoyennes actifs** dénombrés par Mme Anne Siffert, M. Nicolas Buchs et M. Bernard Suchet nommés scrutateurs.

Sont excusés : M. le Curé Jacques Rime, Mme et M. Christelle et Sanzio Ambrosini, M. Daniel Cuennet, M. Laurent Corminboeuf et Mme Emmanuelle Despont Buchs.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 23 juin 2016 - approbation
2. Budget 2017
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget d'investissement
 - 2.2.1. Crédit d'investissement pour le remplacement de l'aération du bassin biologique de la STEP
 - 2.3. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement
3. Informations du conseil communal
4. Divers

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est accepté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 juin 2016

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 23 juin 2016 n'est pas lu. Il a été publié dans le bulletin communal, sur le site internet et mis à disposition au secrétariat communal.

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 23 juin 2016 est **soumis au vote de l'assemblée qui l'adopte unanimité.**

2. Budget 2017

A l'aube de l'année 2017, le conseil communal présente son premier budget de la législature. Le résumé des comptes a été publié dans le bulletin communal ainsi que les commentaires y relatifs.

M. Christophe Prétet donne la parole à **Mme Carole Ansermot-Gumy** pour la présentation du budget de fonctionnement.

2.1 Budget de fonctionnement

Malgré l'augmentation d'environ CHF 95'000 des charges liées, soit 2.6% sur un total de CHF 3'680'280, le budget 2017 présente un bénéfice de CHF 3'532.

Il est relevé que les autres charges présentent elles aussi une augmentation qui s'élève à plus de 3% par rapport au budget 2016.

L'application du nouveau règlement communal relatif à l'épuration des eaux permettra de couvrir la totalité des dépenses du chapitre et de constituer une augmentation de la réserve d'environ CHF 200'000.

Les charges du budget 2017 les plus élevées sont la formation, la santé ainsi que les affaires sociales. Ces chiffres sont principalement dictés par l'Etat. Il est à relever que les charges ont peu évolué par rapport aux comptes 2015.

De plus, il a été pris en compte le point d'impôt abaissé à 85% dans la réalisation du budget 2017; cette décision date de l'assemblée communale du mois de décembre 2015.

Afin d'estimer les rentrées fiscales, plusieurs données sont consultées comme les tabelles du service cantonal des contributions, le flux migratoire, le taux de croissance cantonal et le comparatif avec les rentrées effectives des dernières années et de l'année en cours.

L'interprétation est pondérée par une réserve pour absorber principalement une diminution imprévisible de l'impôt sur le gain immobilier et celui sur les mutations qui sont extrêmement difficiles à chiffrer lors du budget et varient considérablement d'une année à l'autre.

Finalement, le principe de prudence est décidé par le conseil et consiste à ne pas surévaluer les produits d'impôts.

Les principales différences accompagnées des explications sont communiquées.

1. Entretien matériel informatique et sécurité <i>Passage au système VOIP</i>	+ 13'330
2. Frais d'entretien de la place de sport <i>Réfection partielle de la place de jeux et création d'un mur pour la fosse de déchargement du gazon</i>	+ 32'620

3. Frais d'entretien de la buvette <i>Remplacement de deux portes</i>	+ 17'800
4. Frais d'entretien du cimetière <i>Réfection des murs du cimetière et du columbarium</i>	+ 10'000
5. Entretien des installations et équipements (STEP) <i>Travaux d'étanchéité en 2016</i>	- 48'290
6. Entretien et rénovation Auberge de la Gare <i>Installation d'un panneau publicitaire pour les manifestations</i>	+ 25'000
7. Achats de fournitures scolaires <i>Nouvelle répartition des frais suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire</i>	- 14'000
8. Participation au Cycle d'orientation <i>Nouvelle répartition des frais suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire</i>	+ 31'500
9. Participation au Conservatoire <i>Baisse de fréquentation</i>	- 10'100
10. Participation au Service social régional <i>Augmentation des coûts et engagement de personnel</i>	+ 36'000
11. Participation aux frais de tutelles et d'état Civil <i>Engagement de personnel supplémentaire</i>	+ 31'640

M. Christophe Prétet donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

2.2 Budget d'investissement

Mme Carole Ansermot-Gumy annonce que le budget 2017 prévoit un seul objet. Par contre, lors de l'assemblée des comptes, d'autres objets seront présentés.

2.2.1 Crédit d'investissement pour le remplacement de l'aération du bassin biologique de la STEP

M. Guillaume Rohrbasser, conseiller responsable du dicastère des eaux, rappelle que la STEP de Grolley a été construite au début des années 1970 lors de la construction du PAA par l'armée et a fait l'objet d'une rénovation majeure au début des années 1990. La STEP, entretenue régulièrement, fonctionne bien depuis 25 ans. Malgré le bon entretien, certaines pièces maîtresses montrent des signes de fatigue et leur remplacement devient nécessaire.

Le rôle de l'aérateur est expliqué à l'assemblée communale, à savoir que le traitement des eaux usées débute par un traitement mécanique qui supprime les grosses particules des eaux, puis le traitement gravitaire sépare le léger du lourd (les graisses des boues), les boues sont évacuées et les graisses utilisées dans le digesteur afin de produire du gaz. L'étape suivante est le bassin biologique qui traite les eaux usées avec un microsysteme digérant les eaux usées afin de permettre leur rejet dans le ruisseau. L'air est nécessaire aux bactéries afin de fonctionner de manière correcte, ce rôle est assuré par l'aérateur.

Finalement le traitement précité terminé, l'eau subit un dernier traitement avant son rejet dans le ruisseau et les boues sont chauffées dans le digesteur ce qui produit du gaz utilisé pour chauffer la STEP.

Le crédit présenté est le changement de la pièce permettant l'aération du bassin.

L'ingénieur du bureau mandaté pour la préparation du dossier a réalisé la STEP de Grolley. Le crédit d'investissement de CHF 180'000 proposé prévoit les travaux de génie civil, d'électricité et une réserve pour le suivi du chantier. L'amortissement de l'objet est prévu sur une durée de 20 ans.

M. Guillaume Rohrbasser indique que les STEP de la taille de celle de Grolley sont destinées à être absorbées par des STEP de plus grande envergure.

M. Christophe Prétet donne la parole à la commission financière pour la lecture de leur rapport (cf annexe).

M. Christophe Prétet donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

La parole n'étant pas demandée, M. Christophe Prétet passe au vote pour **le crédit d'investissement pour le remplacement de l'aération du bassin biologique de la STEP qui est accepté à l'unanimité.**

2.3 Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement

Mme Carole Ansermot-Gumy rappelle que le résultat bénéficiaire provient principalement d'une gestion prudente des rentrées fiscales prévisibles et d'une analyse détaillée des différents coûts.

Les écarts entre le budget et les comptes comme en 2014 ou 2015 s'expliquent par des rentrées supplémentaires d'impôts irréguliers et l'encaissement des impôts ordinaires arriérés.

La démographie est en constante progression et la commune compte 210 habitants de plus entre 2010 et 2014. En tenant compte du quartier du Champ Clos et la volonté fédérale de densification du territoire, il est évident que l'évolution démographique se poursuivra avec pour conséquence l'accroissement des rentrées fiscales de la commune.

Entre 2018 et 2019, les investissements sont à ce jours estimés à CHF 1'700'000, montant probablement pris en charge pour moitié par les liquidités courantes et pour moitié par un emprunt supplémentaire. La dette s'élèvera à CHF 3'820'000 en 2017 contre CHF 3'220'000 en 2016 ceci en raison de l'augmentation escomptée pour l'emprunt probable dans les dossiers de la mise en séparatif du Cheiry et le solde de la construction de la salle de l'auberge de la Gare.

La parole est donnée à la commission financière pour la lecture de son rapport (cf annexe).

M. Christophe Prétet donne la parole à l'assemblée qui ne la prend pas.

M. Christophe Prétet passe au **vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2017 qui sont approuvés à l'unanimité.**

3. Informations du conseil communal

Déchetterie – collecte du plastique

M. Raphaël Clément rappelle que des citoyens demandaient une solution pour recycler les plastiques de ménage qui représentent une grande part des déchets ménagers.

L'entreprise SAIDEF, dont la commune est actionnaire, n'est pas favorable au tri du plastique qui est un apport d'énergie lors de l'incinération.

Il est rappelé que certains grands magasins proposent de reprendre les briques en carton TETRA et les bouteilles en plastique autres que celles en PET.

Une autre solution existe avec l'entreprise Andrey Transport qui fournit des sacs de 60l à CHF 2.20. Ils sont disponibles au Landi et au Denner à Grolley et le coût pour un rouleau de 10 pièces est de CHF 22. Durant l'année 2017, des sacs de 35 litres seront disponibles.

Les sacs sont à apporter à la déchetterie lors des heures d'ouverture. Une notice explicative indique quels sont les plastiques acceptés. Si les sacs ne sont pas conformes, ceux-ci seront refusés.

Une entreprise thurgovienne reprend les sacs et trie les plastiques en fonction de leurs composants. Le plastique sera utilisé pour fabriquer des canalisations pour l'eau ou pour l'électricité.

Libre à chacun de décider d'utiliser les sacs proposés par l'entreprise Andrey Transport.

Secteur de l'auberge de la Gare

M. Guillaume Rohrbasser relève les chantiers conséquents qui ont eu lieu aux alentours de l'auberge de la Gare.

La mise en séparatif du quartier du Cheiry a débuté il y a deux mois et conditionne d'autres chantiers prévus dans le secteur. En effet, une conduite est à prévoir sous la route de la Gare pour acheminer les eaux claires vers la STEP en passant sous la route cantonale. Le conseil communal prévoit de réaliser ces travaux avant la rénovation de la route de la Gare.

M. Antoine Chardonnens ajoute que le parking lié à la salle communale et la route de la Gare seront réalisés conjointement afin d'obtenir les meilleures synergies. Prochainement, la rénovation des façades de l'auberge de la Gare ainsi que le changement des volets seront réalisés. Le marquage de la place de parc sera exécuté dans un délai proche.

Révision du plan d'aménagement local (ci-après PAL)

M. Christophe Prétet rappelle l'approbation par l'assemblée pour un crédit d'investissement complémentaire de CHF 55'000. La finalisation du dossier de révision du PAL est en cours. La présentation aux citoyens est planifiée au mois de février 2017.

Zone d'activité - Au Martzé

La mise à l'enquête de l'équipement de la zone est prévue le 6 janvier 2017, date à laquelle le plan d'équipement de détail sera déposé pour un examen préalable.

Le projet de parcellement est présenté à l'assemblée. Une dizaine de parcelles de 1'500 à 5'000 m2 sont prévues.

Les remarques émises lors de la précédente assemblée communale ont été prises en compte et un chemin d'accès au nord de la zone est prévu. Ce terrain appartient à la commune contrairement à l'information communiquée lors de ladite assemblée.

4. Divers

M. Christophe Prétet donne la parole à l'assemblée communale.

Mme Magdalena Dafflon tient à féliciter et à remercier l'administration communale pour le dépouillement rapide lors des dernières votations. Concernée, elle a trouvé très agréable de constater que Grolley était parmi les premières communes ayant publié les résultats. Elle ajoute que c'est un plaisir de se rendre au bureau communal où l'on est servi et conseillé de manière aimable, professionnelle et efficace.

M. Christian Ducotterd rappelle qu'un droit d'emption pour la parcelle 939 a été inscrit. Il relève que la tendance est à la réalisation de Park&Rail plus éloigné de la ville de Fribourg. Si un tel projet était réalisé à Grolley en plus de celui déjà prévu ce ne serait probablement pas un plus pour la commune de Grolley. Il propose d'acheter le terrain des CFF.

M. Christophe Prétet indique qu'il a pris note de la proposition qui sera étudiée en temps voulu.

M. Gabriel Marmy demande si une obligation ou une justification existent pour que les trois montants votés en 1994 figurent à ce jour encore dans le tableau du contrôle des dépenses d'investissements.

Mme Carole Ansermot-Gumy lui indique que les travaux ne sont pas terminés et par conséquent doivent rester inscrits. Une réponse plus précise sera rendue lors de la prochaine assemblée.

M. Guillaume Rohrbasser indique que le premier montant concerne l'eau potable. Actuellement le PIEP est en cours de réalisation. Il définira quels travaux sont à entreprendre. Les deux autres montants concernent les collecteurs EU. Le plan général des eaux usées sera élaboré et définira quels travaux réaliser et dans quel ordre de priorité.

M. Gabriel Marmy relève que les véhicules parkés entre la gare et le passage à niveau empiètent sur la moitié de la route durant toute la journée. Il propose au conseil communal de demander aux CFF de déposer, par exemple, un caillou pour empêcher de parker à cet endroit. Il se pose la question sur la suite qui sera donnée pour les places de parc.

M. Christophe Prétet répond que des tractations sont en cours avec les CFF, notamment en raison de l'installation prévue d'un horodateur. Pour l'instant, aucune intervention n'est possible.

Mme Marie-Noëlle Mülhauser se pose la question pourquoi les plastiques ne sont pas envoyés à Payerne où il semble qu'une entreprise les collecte. La question est posée si cette entreprise a été contactée.

M. Raphaël Clément répond par la négative. L'entreprise Andrey Transport gère tout le projet, la commune ne s'en occupe pas. La SAIDEF demande que le plastique soit acheminé

dans leurs incinérateurs et des citoyens qui estiment que le plastique est à recycler en tant que matière fossile. Le conseil a préféré laisser une entreprise se charger de cette collecte.

M. Raphaël Clément invite Mme Mülhauser à consulter le site de swissrecycling qui n'est pas favorable à la collecte du plastique. A la remarque de Mme Mülhauser que Grolley n'est pas la première commune à collecter le plastique, M. Raphaël Clément confirme que d'autres communes le font effectivement.

Mme Marie-Noëlle Mülhauser demande au conseil de faire le nécessaire pour que l'angle en métal dépassant du sol devant l'auberge de la Gare soit sécurisé.

M. Antoine Chardonens l'informe que les trottoirs, une fois réalisés, amenuiseront cet état de fait. Entre-temps, le conseil fera le nécessaire pour améliorer la situation provisoirement.

M. Hubert Dafflon remercie, en son nom et au nom de M. Christian Ducotterd, suite à la campagne électorale pour le Grand Conseil, les citoyens de la commune lors des élections pour leur soutien. M. Hubert Dafflon remercie également le conseil communal pour la lettre de félicitations adressée. Le conseil communal peut compter sur son soutien ainsi que sur celui de M. Christian Ducotterd.

M. Christophe Prétet le remercie et ne manquera pas de faire appel à eux.

M. Bernard Suchet demande si un planning existe pour la mise en séparatif des autres quartiers.

M. Guillaume Rohrbasser rappelle que plan général des eaux usées sera réalisé et définira les priorités des réalisations dans le village. Les efforts seront concentrés aux endroits les plus pertinents. De plus, lors de rénovation de routes, les conduites seront rénovées.

A la question de savoir si les nouvelles constructions sont construites en séparatif, la réponse est positive.

Mme Marie-Noëlle Mülhauser rappelle que les plans pour la mise en séparatif du Cheiry devaient être communiqués afin de permettre aux propriétaires de demander des offres pour la réalisation des travaux.

M. Guillaume Rohrbasser confirme que cela n'a pas été fait. Une lettre sera envoyée prochainement à tous les habitants du quartier avec toutes les informations nécessaires pour les demandes d'offres.

La parole n'étant plus demandée, **M. Christophe Prétet** adresse, au nom du conseil communal et de l'administration, ses meilleurs vœux de fin d'année. Il clôt la séance à 20h45 et invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic

La Secrétaire

Christophe Prétet

Priska Thoutberger

Grolley, le 14 décembre 2016/pm